

Honoraires TTC

TRANSACTIONS

Logements	6%
Terrain	6%
Local commercial, bureau	6%
Garage, parking	forfait 2.000,00€

Sauf en cas d'inter-cabinet, où les honoraires sont ceux du Confrère

LOCATIONS DE VACANCES

Négociation :	20,00% TTC du montant de la location
- Assurances annulation et interruption de séjour, responsabilité civile du locataire à l'égard du propriétaire et ou des voisins et des tiers	3,70%
- Vérifications et frais fixes (nettoyage exclus)	15,24€

LOCATION A BAIL

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

A la charge du Bailleur

- Honoraires de négociation :	3€/m ²
- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8€/m ²
- Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

A la charge du Locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail	8€/m ²
- Honoraires d'état des lieux	3€/m ²

Pour les baux non soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989, les honoraires de négociation et frais de bail sont partagés entre le Bailleur et le Preneur et représentent deux mois de loyer

Rédaction d'acte seul : 5% du loyer annuel, plafond 500,00€ à la charge du bailleur

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur : 9,12%TTC du loyer hors charges

Honoraires de gérance à la charge du Bailleur à partir de 3 biens confiés en gestion : 6,00%TTC du loyer hors charges

Prestations supplémentaires : le coût sera établi de gré à gré et variera en fonction de la vacation fournie par le mandataire – Vacation horaire 50,00€

Compromis ou Promesse de vente OFFERT

Renseignements – Estimation OFFERT

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit, n'est dû avant la conclusion du contrat

Garage/place de stationnement : 3 mois de loyers hors charges à partager entre le bailleur et le preneur

Location à usage commercial (bail commercial/professionnel/dérogatoire) : 15% du montant annuel du loyer hors charges à la charge du preneur

(TVA 20,00% incluse)